

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

DECLARATION PREALABLE DE PROFESSION

(Art. 406-7°, 442 et 520 A-I-a du code général des impôts)

JE SOUSSIGNE : nom prénom (joindre un justificatif d'identité)

AGISSANT, conformément à la procuration ci-jointe, au nom et pour le compte de : raison sociale, forme juridique (S.A., S.A.R.L. etc.), activité professionnelle exercée (code APE), numéro SIRET ou nom, selon le cas, et adresse complète,

PROFESSION (joindre un extrait du registre du commerce et des sociétés) :

DECLARE utiliser (1) :

W de l'alcool, autre que de bouche

X des boissons alcooliques, y compris des alcools de bouche (2) :

a comme échantillons pour des analyses ou des tests de production nécessaires ou à des fins scientifiques

b à des fins de recherche ou d'analyse scientifique

c à des fins médicales ou pharmaceutiques dans les hôpitaux et établissements similaires (3)

d à des fins pharmaceutiques dans une pharmacie

e dans des procédés de fabrication à l'issue desquels le produit fini ne contient pas d'alcool (4)

f dans la fabrication d'un composant qui n'est pas soumis à l'impôt (4)

g pour la fabrication de médicaments (4)

h après avoir été dénaturés dans d'autres conditions que celles prévues au 4° de l'article 406 du code général des impôts (5), pour la fabrication de produits qui ne sont pas destinés à la consommation humaine (4)

i pour la fabrication d'aliments, fourrés ou non, qui, dans chaque cas, ont une teneur en alcool n'excédant pas 8,5 litres d'alcool pur par 100 kilogrammes de produit entrant dans la composition de chocolats et 5 litres d'alcool pur par 100 kilogrammes de produit entrant dans la composition d'autres produits

Y des arômes pour la préparation de denrées alimentaires et de boissons non alcooliques ayant un titre alcoométrique n'excédant pas 1,2% vol.

Z des produits alcooliques semi-finis dans les mêmes conditions qu'au *ici-dessus*.

LIEU D'UTILISATION : adresse complète

Je m'engage à me soumettre à toutes les obligations résultant de la présente déclaration préalable de profession, dont il m'a été remis un exemplaire après visa du bureau ou de la recette locale des douanes et droits indirects.

Partie réservée à l'Administration

Numéro d'identification (6) :

Adresse du bureau des douanes et droits indirects :

le :

Visa du service des douanes et droits indirects

Fait à :

le :

SIGNATURE DU DECLARANT

CACHET DE L'ENTREPRISE

Procuration donnée le :
par :

(1) Cocher les cases correspondantes.

(2) Il s'agit des vins, cidres, bières, eaux-de-vie, whisky, Cognac, vins de liqueur (Porto, Madère, pineau des Charentes, floc de Gascogne ...), vins doux naturels, etc..

(3) Préciser la nature de l'établissement (clinique etc.) dans la rubrique "LIEU D'UTILISATION".

(4) Joindre à la déclaration préalable de profession tout document technique sur la nature et la composition détaillée des produits finis, les procédés et techniques de fabrication et une estimation des taux moyens de déchets.

(5) Détailler le procédé de dénaturation utilisé. Il est précisé que la dénaturation peut être effectuée par le fournisseur ou l'utilisateur.

(6) Exemple de numéro d'identification : UT/323/0001 : ce numéro signifie qu'il est le premier ("0001") à être délivré par le bureau des douanes et droits indirects n° 323 ("323").